

## CYCLE 4 HISTOIRE. CLASSE DE CINQUIÈME

### THEME 2. SOCIÉTÉ, ÉGLISE ET POUVOIR POLITIQUE DANS L'OCCIDENT FEODAL. (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

A travers l'exemple du château de Castelnaud-Bretenoux et ses environs.



Vue du château et du village de Castelnaud-Bretenoux

Pascal Lemaître©CMN

***Ce document a pour but de montrer comment on peut bâtir une séquence à partir de la visite du château de Castelnaud-Bretenoux. A partir des éléments du programme d'histoire de cinquième, il entend rassembler des extraits de documents originaux, des cartes, des plans élaborés à cette occasion et des propositions d'activités en lien avec d'autres documents utilisés plus couramment.***

Pierre-Etienne Baux.

Professeur chargé de mission patrimoine Lot-Est

La visite du château de Castelnau-Bretenoux est l'occasion d'aborder une partie du programme d'histoire de cinquième tout en insistant sur la complémentarité de l'histoire et de la géographie. En effet les deux premières parties du thème 2 sont l'occasion d'utiliser des cartes et des plans du château et de son environnement en lien avec des activités réalisées sur place.

Les évolutions visibles sur le plan de l'architecture et des matériaux utilisés permettent d'associer d'autres disciplines comme la technologie, les sciences de la vie et de la Terre ou encore les mathématiques.

Enfin la quantité d'œuvres présentes et exposées au château est l'occasion pour les élèves d'accéder à la culture et au patrimoine médiéval en lien avec le français, les arts plastiques et l'histoire des arts.

Extrait des programmes :

## Compétences travaillées

(en italiques : les compétences déjà travaillées en cycle 3 et approfondies en cycle 4)

### Se repérer dans le temps : construire des repères historiques

- »» *Situer un fait dans une époque ou une période donnée.*
- »» *Ordonner des faits les uns par rapport aux autres.*
- »» *Mettre en relation des faits d'une époque ou d'une période donnée.*
- »» *Identifier des continuités et des ruptures chronologiques pour s'approprier la périodisation de l'histoire et pratiquer de conscients allers-retours au sein de la chronologie.*

Domaine du socle : 1, 2

### Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques

- »» *Nommer et localiser les grands repères géographiques.*
- »» *Nommer, localiser et caractériser un lieu dans un espace géographique.*
- »» *Nommer, localiser et caractériser des espaces plus complexes.*
- »» *Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.*
- »» *Utiliser des représentations analogiques et numériques des espaces à différentes échelles ainsi que différents modes de projection.*

Domaine du socle : 1, 2

### Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués

- »» *Poser des questions, se poser des questions à propos de situations historiques ou/et géographiques.*
- »» *Construire des hypothèses d'interprétation de phénomènes historiques ou géographiques.*
- »» *Vérifier des données et des sources.*
- »» *Justifier une démarche, une interprétation.*

Domaine du socle : 1, 2

### Analyser et comprendre un document

- »» *Comprendre le sens général d'un document.*
- »» *Identifier le document et son point de vue particulier.*
- »» *Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.*
- »» *Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.*
- »» *Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.*

Domaine du socle : 1, 2

### Pratiquer différents langages en histoire et en géographie

- »» *Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger.*
- »» *S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.*
- »» *Connaître les caractéristiques des récits historiques et des descriptions employées en histoire et en géographie, et en réaliser.*
- »» *Réaliser des productions graphiques et cartographiques.*
- »» *S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte....[...]*

## Thème 2

### Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

- » L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes
- » L'émergence d'une nouvelle société urbaine
- » L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois

La société féodale, empreinte des valeurs religieuses du christianisme, se construit sous la domination conjointe des pouvoirs seigneuriaux, laïques et ecclésiastiques. Les campagnes et leur exploitation constituent les ressources principales de ces pouvoirs. En abordant la conquête des terres, on envisage, une nouvelle fois après l'étude du néolithique en 6<sup>e</sup>, le lien entre êtres humains et environnement.

Le mouvement urbain qui s'amorce principalement au XII<sup>e</sup> siècle fait toutefois apparaître de nouveaux modes de vie et stimule l'économie marchande.

De son côté, le gouvernement royal pose les bases d'un État moderne, en s'imposant progressivement face aux pouvoirs féodaux, en étendant son domaine et en développant un appareil administratif plus efficace pour le contrôler.

**Certaines parties ne sont pas abordées ici car elles ne sont pas traitées en lien avec la visite. D'autres sont à enrichir avec des sources plus utilisées disponibles dans les manuels scolaires, enfin certains éléments peuvent être traités intégralement en s'appuyant sur la visite du château.**

#### visite du château de Castelnaud-Bretenoux

Parcours découverte réalisé par une animatrice patrimoine + visite de la collégiale Saint-Louis (10 minutes, les stalles et le bras reliquaire de saint Louis) + étude de paysage réalisée depuis le haut de la tour d'artillerie (confluence de la Cère et de la Dordogne, bastides Puybrun et Bretenoux)

**½ journée**

# I. L'ordre seigneurial, la formation et la domination des campagnes.

## 1. Les travaux des paysans.

Les progrès agricoles      Photographies du château de Castelnaud



Photographie Pierre-Etienne Baux



Photographie Pascal Lemaître © CMN

Mise en évidence des possibles défrichements

## 2. La vie de château.

Renvoi au dossier du parcours patrimoine, (donjon et tour d'habitation) distribué aux élèves lors du parcours découverte.

### 3. La seigneurie : un espace marqué par le seigneur et par l'Eglise

Renseignement du schéma et de la légende de l'étude de paysage.

Extraits des chartes du Prudhomat de Castelnau (justice et prélèvements).

Renseignement du plan des alentours du château.(lien entre ce qu'ils ont observé depuis le haut de la tour d'artillerie et le texte).

Retour sur la collégiale, principe de communauté, églises romanes et gothiques

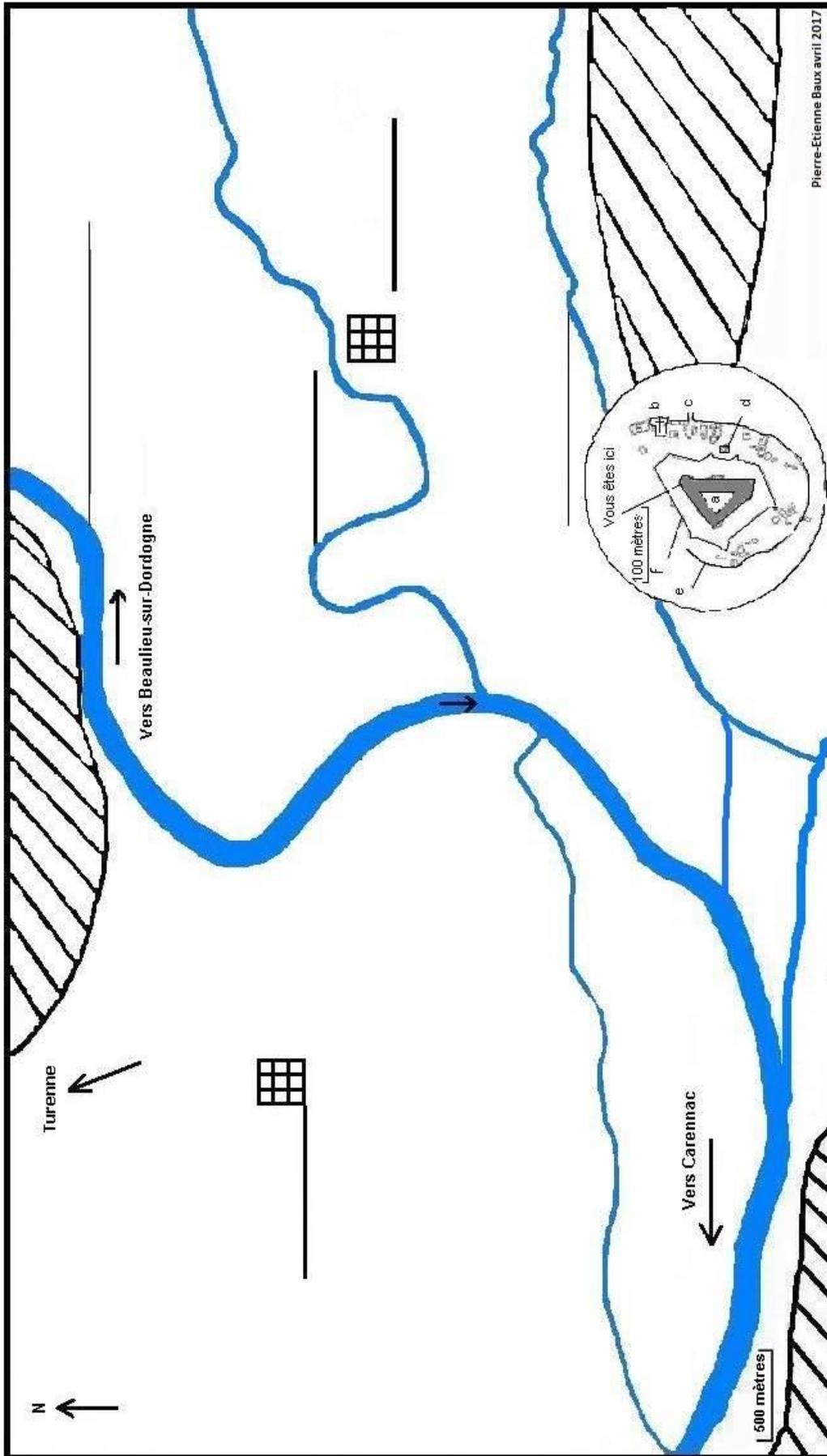
Sur le plan, indiquer par une croix, les églises médiévales visibles du château

Retour sur le bras reliquaire de saint Louis vu à Castelnau.



Ce bras constitue une bonne introduction car il marque les élèves lors de la visite de la collégiale Saint Louis, on peut donc le solliciter pour expliquer les reliques, la sainteté à travers des récits de Joinville et plus tard sur le fait qu'il a pris part aux croisades.

Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine  
- diffusion RMN



## L'environnement proche du château de Castelnaud-Bretenoux



ville nouvelle du Moyen Age ou bastide



relief important

NOM : \_\_\_\_\_

# Castelnau-Bretenoux

## Les anciennes Chartes du Prudhomat (1277, 1345, 1457).

Au nom du seigneur, Amen. - Sachent tous (ceux qui verront les présentes) que, l'an du Seigneur 1457, et le onzième jour du mois de mars, [...].

2° *Les surprises en adultère.* - Selon les coutumes anciennes, quand quelqu'un ou quelqu'une aura été surpris ou surprise en adultère, ils seront promenés nus dans l'enceinte du château ; sinon ils paieront soixante sols cahorsins au seigneur : le choix leur en est laissé.

3° *Battement avec sang* (coups et blessures). - Quiconque aura porté un coup sanglant sera tenu à verser au seigneur soixante sols et un denier. Mais si la mort ou la mutilation d'un membre, ou une blessure grave en proviennent, il pourra être puni par le dit seigneur ou son juge, selon qu'il est indiqué par le droit commun.

6° *Droit de mesure du blé.* - Celui qui aura tenu une fausse mesure pour mesurer le blé sera puni d'une amende de sept sols cahorsins et astreint d'employer la mesure publique.

Le blé se mesurera soit à la mesure de Castelnau, soit à celle de Beaulieu, et point d'autres sous même peine.

9° *Peines pour omission de péage.* Celui qui se sera soustrait à payer le péage en n'importe quel cas encourra la peine de soixante sols et un denier cahorsins au profit du seigneur.

11° *Servitude du bestial.* - Les hommes habitant dans le dit *castrum* qui ont des bêtes seront tenus de les prêter au seigneur *deux jours* dans l'année – à savoir un jour pour les vendanges, et un autre jour au choix du seigneur, et pas davantage.

16° *La taille pour les cinq cas.* Le dit seigneur ne devra faire ou imposer dans le dit *castrum* des collectes, des levées d'impôts ou des quêtes sinon (dans cinq cas extraordinaires) : 1° Pour aller visiter le sépulcre de Jésus-Christ ; 2° Ou pour payer sa rançon personnelle ; 3° ou pour aller à la guerre pour son compte ; 4° Ou pour aller [...] à la guerre du roi de France ; 5° Ou pour doter la fille ou les filles, la sœur ou les sœurs, la nièce ou les nièces du seigneur du château, ou de ses prédécesseurs, [...]. Et dans chacun de ces cinq cas, la collecte devra réunir et rapporter cinquante livres cadurciennes au dit seigneur.

19° *Droit de moudre.* - Les dits hommes seront tenus de moudre leurs blés dans les moulins du dit seigneur.

22° *Droit de péage.* Ceux qui habitent ou habiteront à l'intérieur des murs inférieurs (ou *fordane*) du dit *castrum* ne seront pas tenus de solder le péage [...].

Fait au château l'an et le jour que dessus, étant présents (suit le nom des témoins ci-dessus mentionnés), et moi, Jean Textore [c'est le nom du notaire qui a passé l'acte, et qui était de Beaulieu].

Texte extrait du livre J.S. Gouzou, *Le prud'homat de Castelnau-de-Bretenoux (Ses franchises, ses Paroisses et sa Collégiale), notes d'histoire locale*, Villefranche-de-Rouergue, deuxième édition, 1952.

(Traduction du texte latin également transcrit dans cet ouvrage)

### Questions.

1. Présenter le document.
2. Souligner les mots ou les expressions difficiles.
3. Quel est le pouvoir du seigneur détaillé dans les articles 2, 3, 6 et 9 ?
4. Que peut-il prendre ou prélever auprès de la population (articles 11 à 22) ?

Ce texte concerne la vie des habitants du bourg situé au pied du château (« à l'intérieur des murs inférieurs ou fordane »). L'article 11, la servitude du bestial permet de mettre en évidence la réserve, la corvée et les tenures. Pour ce qui est de la justice on peut faire le lien avec le lieu où le seigneur rendait la justice, ici la tour d'habitation du château (salle du dernier niveau, la aula éclairée par des baies romanes).

## **II. L'émergence d'une nouvelle société urbaine**

1. Un essor signe d'une prospérité économique.

### **. Puybrun et Bretenoux (Podii Brunii et Villefranche d'Orlande)**

Ces deux bastides visibles depuis le château, révèlent une volonté de développement économique de la part des pouvoirs locaux mais aussi dans le cas de Puybrun, du pouvoir royal. Comme les autres villes du Quercy, elles bénéficient d'un emplacement sur la route entre Montpellier et la Rochelle, la route vers le Bordelais étant sous le contrôle du roi d'Angleterre, sur le point de passage de la Dordogne à la limite des terres contrôlées par le roi d'Angleterre. Elles souhaitent donc profiter de ces échanges, certes dans une bien moindre mesure que Figeac, Gourdon et surtout Cahors avec les Cahorsins. Toutefois, elles participent ainsi au dynamisme des foires et des marchés du Quercy

#### **Au choix**

#### **Fondation de Bretenoux**

#### **Extraits de la Charte des coutumes de Bretenoux de 1554, d'après celle de 1277.**

La Charte originale de 1277 a été perdue, celle de 1554, en dehors des bornes chronologiques du chapitre peut toutefois être utilisée dans la mesure où elle reprend et confirme en partie celle de 1277. En effet, ce texte reprend des modèles de charte en vigueur aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles et est comparable par les termes employés et les thèmes abordés (instauration des consuls, exemption de taxes) à de nombreux textes concernant des villes voisines comme Martel et Gourdon. Il semblerait d'après les études locales que le seigneur de Castelnau restreignit simplement les droits de Bretenoux sur quelques points.

#### **Fondation de Puybrun.**

#### **Paréage entre l'abbaye cistercienne de Dalon et le roi de France Philippe III, 1279.**

Puybrun est la bastide voisine de Bretenoux, distante de cinq kilomètres environ, située sur l'autre rive de la Dordogne, dans la seigneurie voisine de l'abbaye de Dalon dans le Périgord, elle a été fondée deux ans après. Il existait une rivalité entre les deux terres puisqu'il était interdit pour les habitants de Bretenoux d'y posséder des terres en trop grande quantité, sous peine de perdre les droits accordés.

## Extraits de la Charte des coutumes de Bretenoux de 1554, d'après celle de 1277.

*Premièrement, quant à la création des consuls et conseillers.* -Le seigneur de Castelnau et de Clermont, [...], a permis et permet aux habitants de ladite ville de Bretenoux, d'élire nommer et instituer chaque année quatre consuls et huit conseillers, lesquels, pour un an, auront l'entière charge et libre administration de leur office et charge de consuls et conseillers.

*Des foires et marchés (foire de Sainte Catherine et de la Pentecôte à Bretenoux).* - [...] veut le seigneur, [...], que les marchés soient tenus, chaque semaine en ladite ville, le mardi et vendredi ensemble, les foires des fêtes et jours de la Sainte Catherine et du mardi après la fête de la Pentecôte, soient entretenues, [...] et que ceux qui viendront aux marchés et foires ne pourront par le dit seigneur et ses officiers être arrêtés et constitués prisonniers, si ce n'est pour grand excès, crimes et délits, [...].

*Quant à l'exception des péages et leudes, ensemble le port et le passage.* - Aussi veut le seigneur que les habitants de ladite ville et leurs biens soient [...] exempts de tous péages et leudes en toute la terre et baronnie du dit Castelnau, [...], et de même exempts [...] du droit et devoir de port et passage en la dite baronnie sur les rivières de Dordogne et Cère, et ports et passages de Bretenoux, [...].

*Droits de pêche sur les rivières et ruisseaux, excepté la pale du moulin.* - Davantage veut et consent le dit seigneur aux dits habitants qu'ils puissent pêcher par les rivières et ruisseaux de la baronnie avec les filets appelés « balages » non excédant la longueur de cinq brasses, [...] se réservant aussi le seigneur la moitié des saumons, si aucuns en prennent.

*De la puissance que les habitants de Bretenoux ont de pouvoir vendre leurs vins.* - Et le seigneur permet aux dits habitants de pouvoir librement vendre en ladite ville et ses appartenances leur vin étant provenu de leurs vignes... sans que le seigneur et ses officiers ne leur y puissent mettre taxe et poids.

*Comment les habitants du dit Bretenoux ne pourront (faire demeure) à la terre de l'abbé Dalon.* - Et a été aussi convenu, suivant les transactions et privilèges de ladite ville, que les habitants de ladite ville ne pourront habiter et faire leur demeure dans des terres ou possessions qu'ils ont ou pourront avoir près de ladite ville en la terre et possession de l'abbé de Dalon (le fondateur de la bastide de Puybrun) sinon les biens qu'ils tiennent du dit seigneur en la dite baronnie de Castelnau retourneront sans aucune figure de procès au dit seigneur.

Texte d'après des extraits de la Charte des coutumes de 1554 de Bretenoux ou Villefranche d'Orlande.  
Transcrit et traduit dans J. Gouzou, *Le Vieux Bretenoux (en Quercy) du IX<sup>e</sup> à la Révolution*, Aurillac, 1932.

1. Relever les mots difficiles.
2. Comment s'appelle la ville ? Qui la dirige ?
3. Qui lui donne ses droits ? Pourquoi ?
4. Quelle activité cherche à encourager le seigneur ? Quel profit pense-t-il en retirer ?

## CREATION DE LA BASTIDE NEUVE DE TAURIAC (*Puybrun, Lot*)

A tous ceux qui verront les présentes lettres, Frère Guillaume, humble Abbé de Dalon, de l'Ordre de Cîteaux, diocèse de Limoges, et tout le couvent de ce lieu,

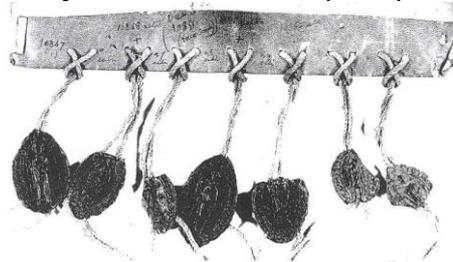
**Nous voulons et considérons qu'il parvienne à la connaissance de chacun [...] que nous voulons édifier un village neuf (de campagne) et le bâtir sur la terre, communément appelée « Las Olmiéras » et sur les terres de notre manse de « La Balharguia ». [...]**

**De même, nous associons notre Seigneur le Roi et ses Héritiers à nos terres [...] dans la ville de Podii Brunii et dans son territoire suivant que l'on s'étend jusqu'aux fossés/chenaux ou pêcheries qui sont près de la grange susdite d'une part et jusqu'aux fossés/chenaux ou pêcheries qui se situent près de la Terre de Las Olmieras par ailleurs et jusqu'aux proches limites des pierres situées au-dessous du Village de Podii Bruni, d'autre part, et aussi pour tous les hommes qui habitent sur ces terres, possessions et demeures qui y vivent et y ont revenus, cens, productions et redevances que ces habitants doivent nous verser annuellement et s'acquitter des comptes au titre des terres, et possessions et ces mêmes personnes.**

**Nous vous associons (le Roi) avec nous-mêmes et vos héritiers pour toujours, à la haute et basse justice de ladite ville et principalement sur ces terres possessions, ainsi qu'aux fours de la ville ainsi qu'aux autres droits et redevances de ladite ville et terrains auxquels peut prétendre ladite ville et qui dans les temps futurs pourrons lui échoir. ... en sorte que le Roi qui y habite y recueille la moitié de tout ce qui a été dit et nous l'autre moitié.**

A tous et Au Seigneur Roi et tous les autres hommes nous le signifions par le présent acte public écrit de ma main Hymbert, notaire soussigné et avec mon seing et notre sceau unique que nous utilisons en commun et en même temps avec les sceaux des hommes religieux de Terrason, [...] et des Pierres de l'Ordre des Cisterciens, abbés co-signataires.

Nous véritable abbé accompagnions de nos souhaits en présence des dits abbés et devant l'Assemblée ici présente au moyen de notre Sceau principal apposé en témoignage écrit.

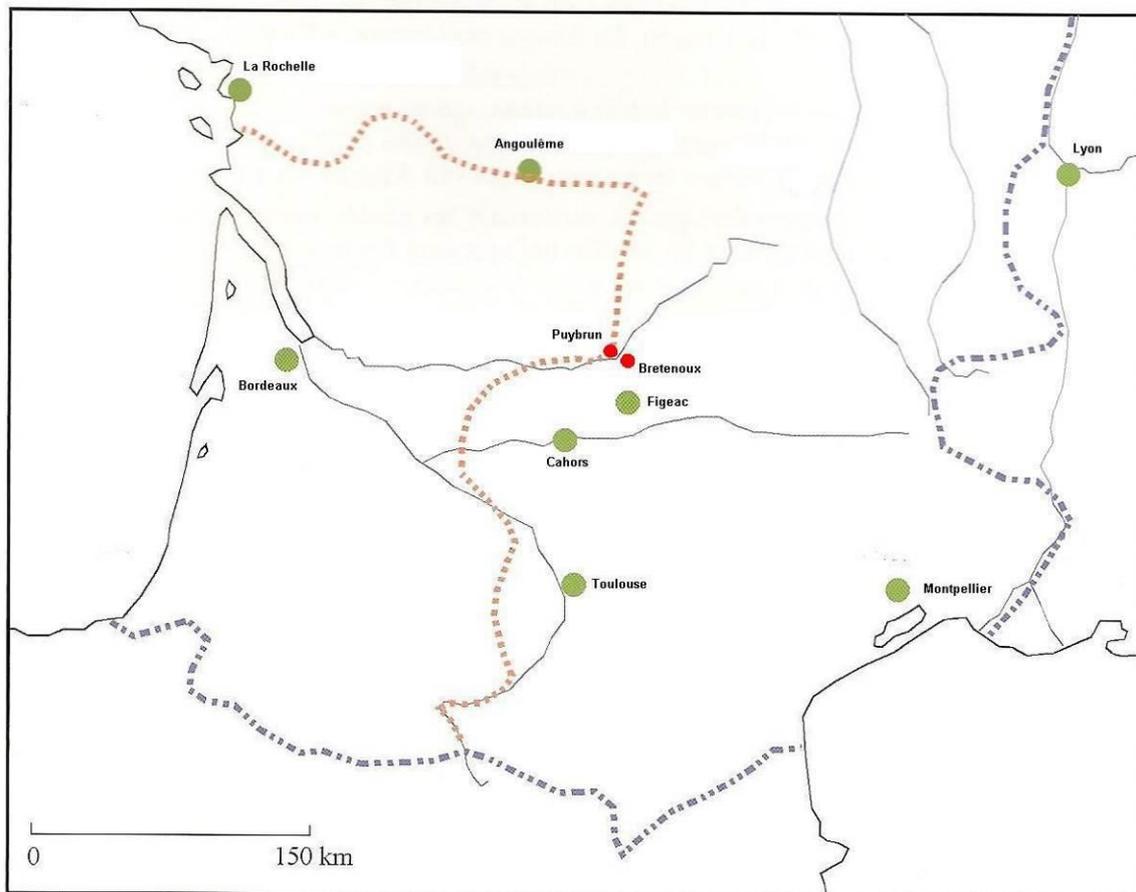


Traité de Paréage de l'abbé Dalon et du Roi de France, du 23 mars 1280 (10 avril 1279) Archives nationales J397

1. Quelles sont les richesses qui peuvent être retirées de ces terres ? A quoi peut correspondre le mot « production » ?
2. Quels sont les autres droits du roi et de l'abbé ?
3. Quelles peuvent être les activités de ces habitants ?

Lien avec le renforcement du pouvoir royal.

Carte du sud-ouest de la France en 1259 extraite de E. Baux, *Les villes du Quercy au Moyen Age*, service éducatif des Archives départementales du Lot, rééd. 2003.



----- Frontières du royaume de France au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

----- Possessions anglaises en France, 1259.

On peut situer les points (rouge) représentant Bretenoux et Puybrun, en remarquant qu'ils se trouvent à un endroit bien particulier par rapport aux autres éléments de la carte que l'on pourra identifier avec les élèves.

2. De nouveaux modes de vie
3. L'Eglise au cœur des villes..

### III. *L'affirmation de l'Etat monarchique dans le royaume des*

## **Capétiens et des Valois.**

1. Les liens entre chevaliers progressivement dominés par le roi.

### **Récit synthétique.**

Les Castelnau avaient toujours porté l'hommage de leurs terres à leur cousin comte de Toulouse jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Le mariage de la fille de Bernard de Castelnau allait entraîner une guerre privée avec un seigneur égal en puissance : le vicomte de Turenne.

Bernard eut deux enfants au moins : Maffre II et Héliz mariée à Raimon II de Turenne, deuxième alliance connue entre les Castelnau et les Turenne. Héliz apporta en dot à son époux la seigneurie de Baulieu-sur-Dordogne qui limitait la vicomté au sud. Or Raimon II acquit en 1178 la seigneurie de Saint-Séré du comte d'Auvergne. Encerclant ainsi la baronnie de Castelnau, le vicomte de Turenne tint à devenir le suzerain de son beau-père et obtint, en 1184, du comte de Toulouse qu'il lui cédât à perpétuité ses droits sur la châtellenie de Castelnau.

Il était délicat pour Bernard, premier baron du Quercy, d'être le vassal de son gendre ou de ses petits-fils et d'outrepasser la coutume féodale suivant laquelle les droits du suzerain ne pouvaient être dévolus à un seigneur inférieur. En conséquence, accompagné de Bertrand de Gourdon il fit hommage de ses fiefs au roi de France Philippe Auguste en 1211 à Evreux. S'ensuivit alors une querelle qui se prolongea bien après la mort des intéressés, sous forme de méfaits et exactions sur les domaines de part et d'autre. En 1219, Maffre II de Castelnau dut finir par céder et accepter de prêter hommage au comte de Turenne. Cette dépendance ne dura toutefois que jusqu'en 1280 où le roi de France Philippe III reconnaissait que les possessions de Castelnau ne pouvaient être mises hors de la main du roi de France, devenant ainsi le suzerain direct.

D'après le livre J. Juillet, *Les 38 barons de Castelnau*, 1971

**Construction de la pyramide vassalique autour des barons de Castelnau. Le lien avec le renforcement du pouvoir royal peut être introduit.**

2. L'autorité royale renforcée dans et à l'extérieur du royaume

Lien entre Eglise et dynastie capétienne.

Retour sur le bras reliquaire de saint Louis vu à Castelnaud.

Récit et carte des croisades de saint Louis

### Saint Louis pendant la croisade.

« Je fis aborder mon navire devant un bataillon de Turcs, où il y avait bien 6000 hommes à cheval. Quand nous les vîmes venir, nous fichâmes nos écus dans le sable, ainsi que nos lances, les pointes tournées vers eux. Lorsqu'ils les virent ainsi prêtes à leur aller dans le ventre, ils firent demi-tour.

A notre droite, arriva la galère dans laquelle était l'enseigne de Saint-Denis<sup>1</sup>. Quand les chevaliers en furent descendus, un Sarrasin vint se jeter au milieu d'eux ; il fut tout découpé. Quand le roi entendit dire que l'enseigne de Saint-Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau et il sauta en premier et eut de l'eau jusqu'aux aisselles. Le bouclier au cou, le heaume en tête, le glaive à la main, il alla jusqu'à ces gens qui étaient sur la rive. Quand il fut à terre, voyant les Sarrasins, il demanda quels gens c'était. On lui dit que c'était des Sarrasins. Il mit aussitôt son glaive sous l'aisselle, son bouclier devant lui et il leur eût couru après si les gentilshommes qui étaient avec lui l'avaient laissé faire. »

D'après Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, début du XIV<sup>ème</sup> siècle.

### 3. Une administration royale qui s'étoffe.

#### Définitions importantes.

**Bastide** : centre de peuplement créé le plus souvent de toutes pièces par un prince territorial. Fréquentes dans le Midi et particulièrement sur les confins des domaines capétiens et Plantagenêt, entre Bordelais et Quercy, les bastides ont deux vocations. L'une est de favoriser la mise en valeur économique de la région en repeuplant après une guerre, en regroupant un habitat naturellement dispersé dans des campagnes sous-équipées en villages et en bourgs, et en ranimant le mouvement de défrichement. L'autre est d'assurer la sécurité publique par la mise en place de petites villes, le plus souvent fortifiées.

**Castrum** : ensemble formé par le château et les habitations situées au pied de celui-ci. On peut aussi parler de bourg castral.

**Fordane** : mur extérieur délimitant la zone habitée au pied du château.

**Paréage ou pariage** : association formée pour l'exploitation d'un bien, normalement une terre. Des traités de paréage ont permis, du XII<sup>o</sup> au XIV<sup>o</sup> siècle, aux princes territoriaux et surtout au roi de mettre en pratique la main sur des seigneuries épiscopales ou abbatiales, préluant ainsi à de véritables annexions.

**Prudhomat** : lieu où résidait un conseil magistral composé de deux nobles et de quatre prudhommes qui avaient en charge la police de la communauté sur les paroisses de Castelnaud, Bonneviolle, Pauliac et Saint-Martin.

#### Autres documents.

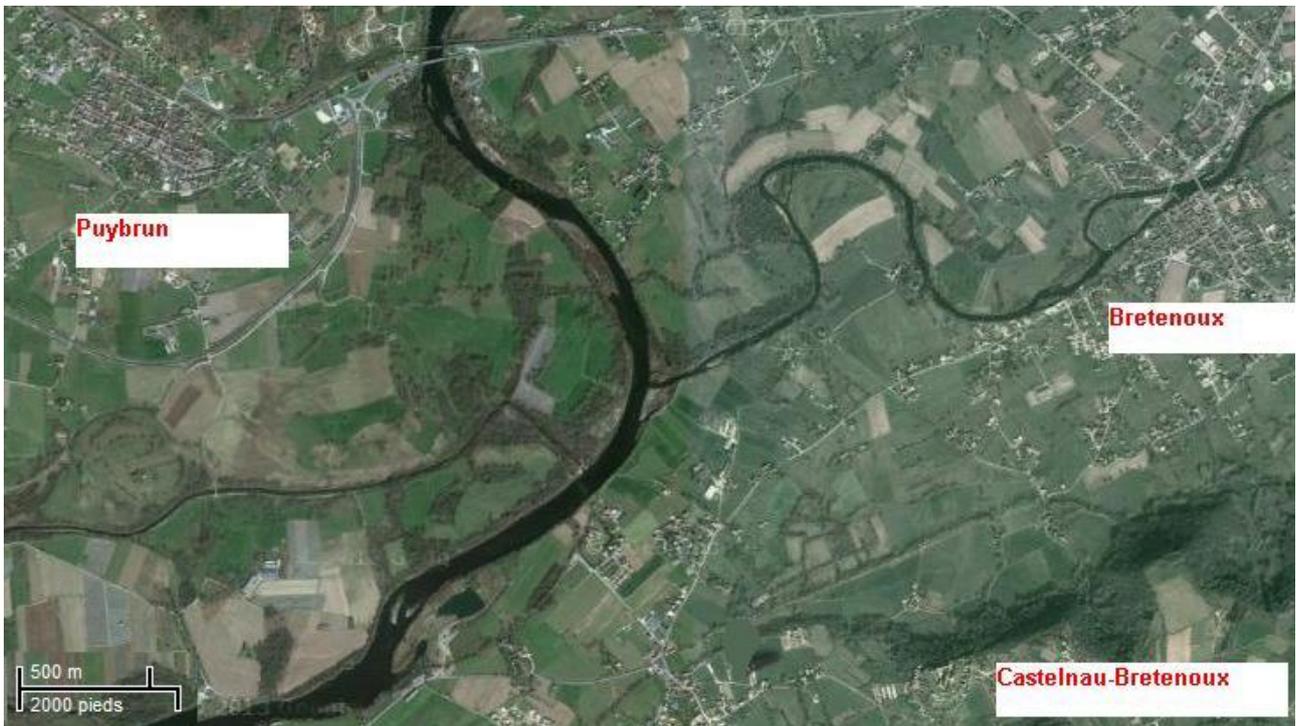
1 Le drapeau du roi, appelé aussi oriflamme.



Vue aérienne de la bastide de Puybrun© IGN 2017



Vue aérienne de la bastide de Bretenoux© IGN 2017



Vue aérienne château de Castelnaud-Bretenoux, Bretenoux, Puybrun © IGN 2013

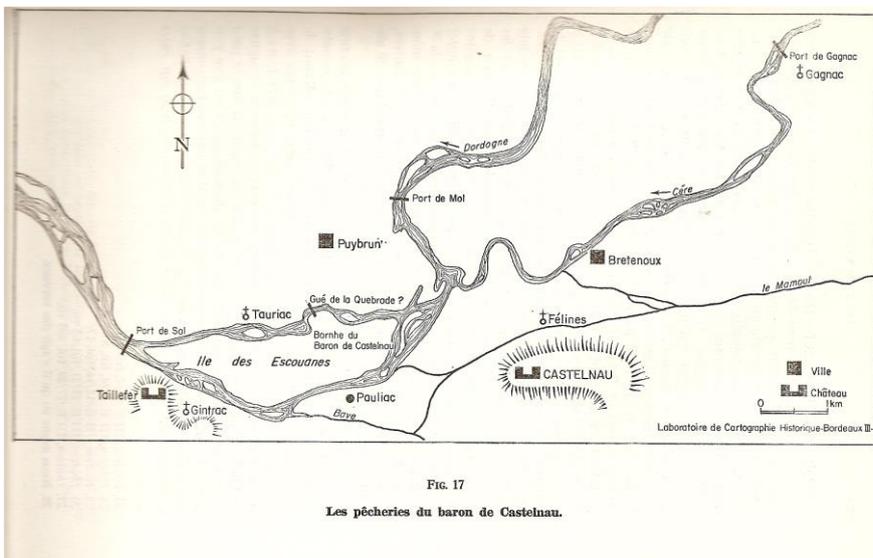


Fig. 17  
Les pêcheries du baron de Castelnaud.

Les pêcheries du baron de Castelnaud, extrait J. Lartigaut, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*. 1978.

Dans le cadre du développement économique on peut souligner l'importance des ports et des gués.



Relevé du sceau de Villefranche d'Orlande ou Bretenoux, Archives départementales du Lot série F 173.

## Ressources.

### Sites internet

Le site des monuments nationaux :

<http://www.castelnau-bretenoux.fr/>

et notamment le dossier enseignant à télécharger

<http://www.castelnau-bretenoux.fr/Espace-enseignant>

Sur les bastides, on peut multiplier les exemples mais Puybrun et Bretenoux sont visibles depuis la tour d'artillerie du château.

<http://bastidess.free.fr/>

### Bibliographie.

#### Ouvrages généraux

J. Favier, Dictionnaire de la France médiévale, Fayard, 1994.

#### Le Quercy et le château de Castelnau-Bretenoux

E. Baux, *Les villes du Quercy au Moyen Age*, service éducatif des archives départementales du Lot, réed. 2003.

P. Thibault, *Le château de Castelnau-Bretenoux*, éditions du patrimoine, 2001.

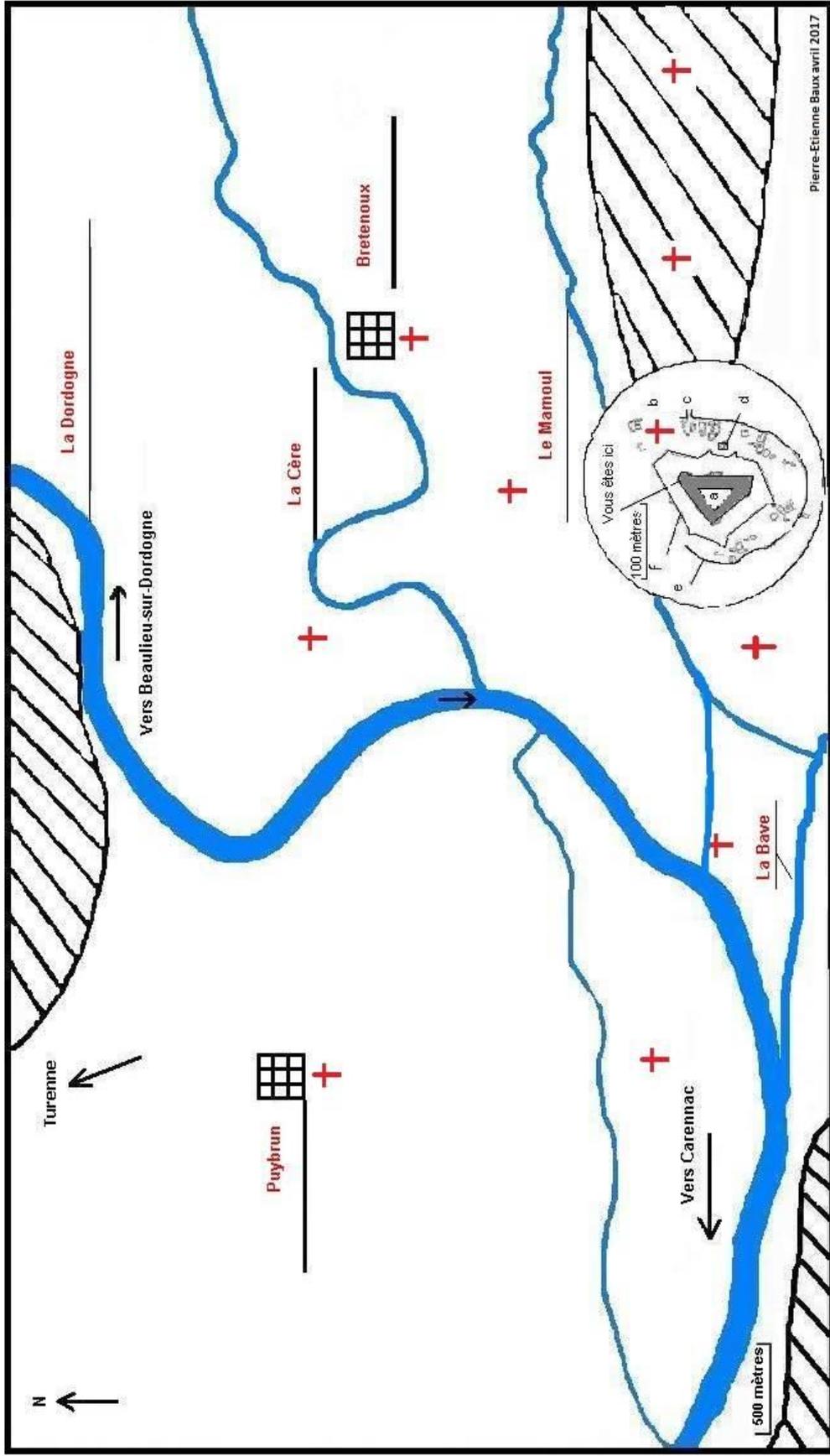
#### Pour aller plus loin

J. Gouzou, *Le vieux Bretenoux (en Quercy) du IX<sup>ème</sup> siècle à la Révolution*, notes d'histoire locale, 1932.

J. Gouzou, *Le prud'homat de Castelnau-de-Bretenoux (ses franchises, ses paroisses et sa collégiale)*, notes d'histoire locale, deuxième édition, 1952.

J. Mouliérat et H. Ramet, *Un joyau du Quercy Castelnau-de-Bretenoux*, éditions et librairie, Toulouse, 1933.

J. Lartigaut, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*. 1978.



**L'environnement proche du château de Castelnaud-Bretenoux**

-  ville nouvelle du Moyen Age ou bastide
-  relief important
- a** : cour intérieure
- b** : église collégiale Saint-Louis
- c** : porte d'entrée du bourg castral
- d** : four banal
- e** : mur extérieur ou fordane
- f** : rempart
- +** église

NOM : \_\_\_\_\_